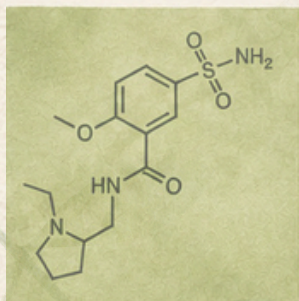


FONDATION D'AIDE SOCIALE & CULTURELLE DU CANTON DE VAUD



RAPPORT D'ACTIVITÉ
Juillet 2025 - juin 2026



VD / Fondation d'aide
sociale et culturelle
LOTÉRIE ROMANDE

Sommaire

1. Préambule	3
2. Répartitions cantonales des bénéfices	3
2.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons	5
2.2 Montant distribué dans le Canton de Vaud	5
3. Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud	6
3.1 Liste des membres du Conseil de Fondation	6
3.2 Secrétariat général et administration	6
3.3 Organisation	7
3.4 Charges de fonctionnement	7
4. Modalités d'attribution et règles d'octroi	8
5. Domaines et répartition	9
5.1 Groupe d'experts "Social"	10
5.2 Groupe d'experts "Culture"	11
5.3 Groupe d'experts "PRTE" Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit	12
5.4 Proportion des montants attribués par domaine	13
6. Evolution des demandes et des contributions accordées	14
7. Conclusion	15

1. Préambule

Le présent rapport d'activité rend compte des soutiens attribués par la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud (FASC) au cours de l'exercice du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026. Durant cette période, l'organe vaudois de répartition a accordé plus de 53 millions de francs en faveur de 694 projets relevant des domaines de la culture, du social, de la promotion, de la recherche, du tourisme, de l'environnement et du patrimoine construit. Ce document présente l'organisation de la FASC, les modalités d'attribution des soutiens ainsi que la répartition des contributions entre les différents domaines d'activité. Il met également en évidence l'évolution du nombre de demandes et des montants attribués au cours des dernières années.

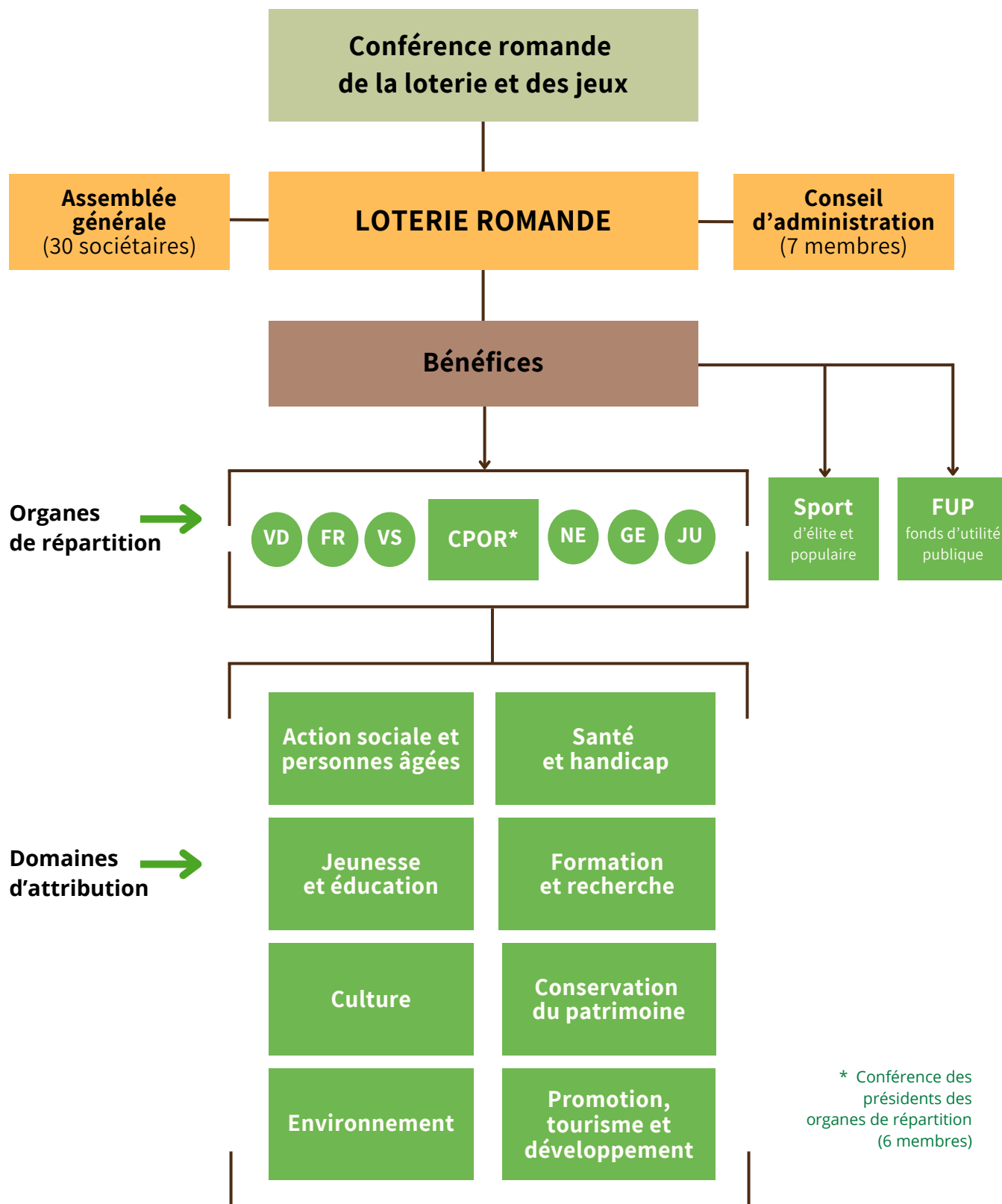
Chiffres-clés de l'exercice 2025-2026

Montant attribué	53,4 millions CHF
Projets soutenus	694
Demandes reçues	1'124
Dossiers examinés	909
Culture	43% du montant attribué
Social	31% du montant attribué
PRTE	26% du montant attribué

2. Répartitions cantonales des bénéfices

Les bénéfices nets réalisés par la Loterie Romande sont répartis entre les différents organes compétents, notamment les organes de répartition de six cantons romands : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Dans chaque canton, une commission est chargée d'attribuer ces fonds à des projets d'utilité publique, conformément aux règles et modalités qui lui sont propres. Par ailleurs, environ 10 % des bénéfices redistribués à chaque canton sont réservés au financement de projets présentant un intérêt ou un rayonnement à l'échelle de la Suisse romande. Cette mission est assurée par la Conférence des présidents des organes de répartition (CPOR), qui réunit les représentant-e-s des six cantons romands.

Organisation de la Loterie romande



2.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

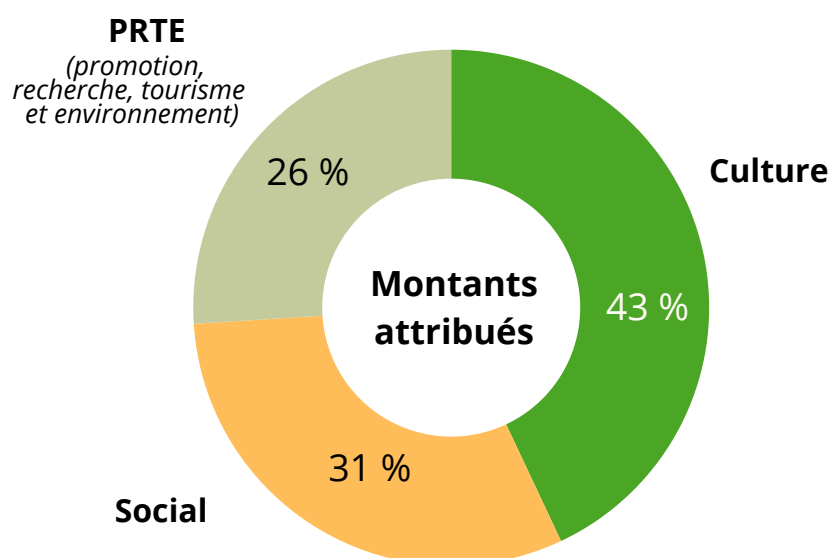
La répartition des bénéfices entre les six cantons tient compte de deux éléments :

- la population de chaque canton
- le revenu global brut des jeux par canton.

2.2 Montant distribué dans le Canton de Vaud

Pour la période de l'exercice allant de juillet 2025 à fin juin 2026, l'organe vaudois de répartition a attribué un montant total de 53'379'544.- francs.

L'octroi des soutiens est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



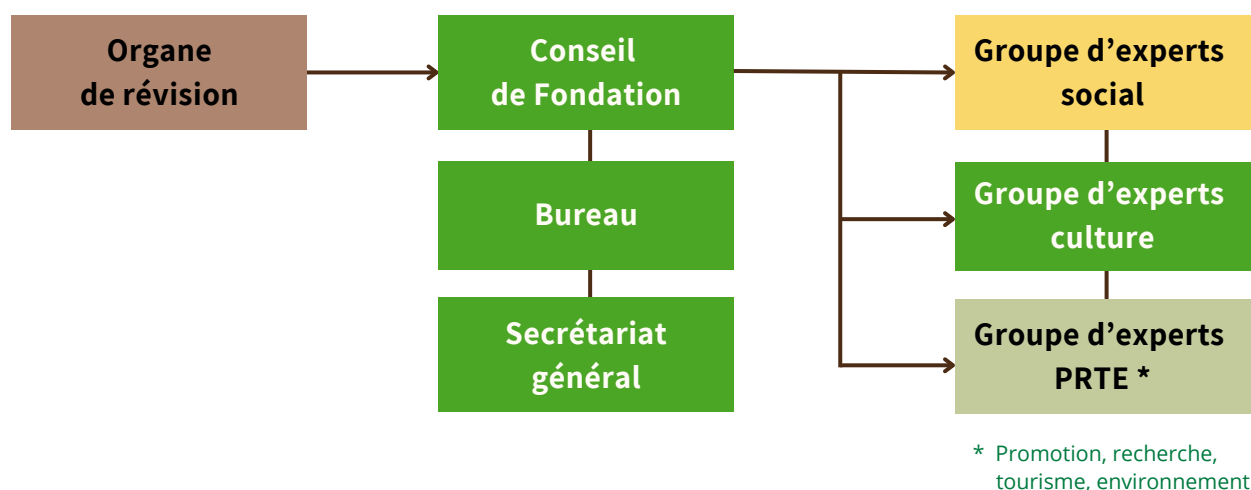
Les montants attribués lors de cet exercice ont augmenté dans tous les domaines.

Pour cet exercice, le nombre de dossiers reçus s'élève à 1'124.

Sur ces 1'124 dossiers, 909 répondant aux critères d'attribution de la FASC ont été examinés par les groupes d'experts concernés.

3. Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud

La Fondation d'aide sociale et culturelle est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois, à l'exception du soutien au sport géré par la Fondation Fonds du Sport Vaudois et de la part revenant au Conseil d'Etat via le Fonds d'Utilité Publique (FUP). La FASC dispose d'une personnalité juridique propre, elle est indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.



3.1 Liste des membres du Conseil de Fondation

Madame	Marina Vachnadze*, Présidente	Monsieur	Jacques Henchoz
Monsieur	Patrick Mangold*, Vice-président	Madame	Françoise Jaques
Madame	Winka Angelrath*	Madame	Aglaja Kempf
Monsieur	Jacques Chapuis	Madame	Catherine Labouchère*
Monsieur	Christophe Equey*	Monsieur	Bruno Marchand
Monsieur	Julien Feltin	Monsieur	Oscar Tosato
Madame	Karine Grasset		
Madame	Khany Hamdaoui		

* Membres du Bureau

3.2 Secrétariat général et administration

Monsieur	Blaise Triponez, Secrétaire général
Madame	Morgane Akermann, Chargée de dossiers
Madame	Nathalie Koch, Chargée de dossiers
Madame	Delphine Linder, Chargée de dossiers

3.3 Organisation

Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est composé de **14** membres choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus et des régions du canton de Vaud. Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

Les membres du Conseil de Fondation ne peuvent prendre part à une décision de contribution en cas de lien d'intérêt personnel ou professionnel avec l'institution requérante. A cet égard, la directive relative aux récusations s'applique.

Bureau

Composé de 5 membres, le Bureau veille à la bonne marche de la FASC et à l'exécution des décisions du Conseil.

Groupes d'experts

Ces groupes sont chargés d'analyser les dossiers et de faire des propositions de soutien au Conseil de Fondation. Ils sont au nombre de trois :

- Culture
- Social
- PRTE Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit.

Organe de révision

La société fiduciaire Audict est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

Secrétariat général et administration

Le secrétariat général est en charge de l'étude, de la préparation, du suivi et du contrôle des dossiers ainsi que de la gestion administrative.

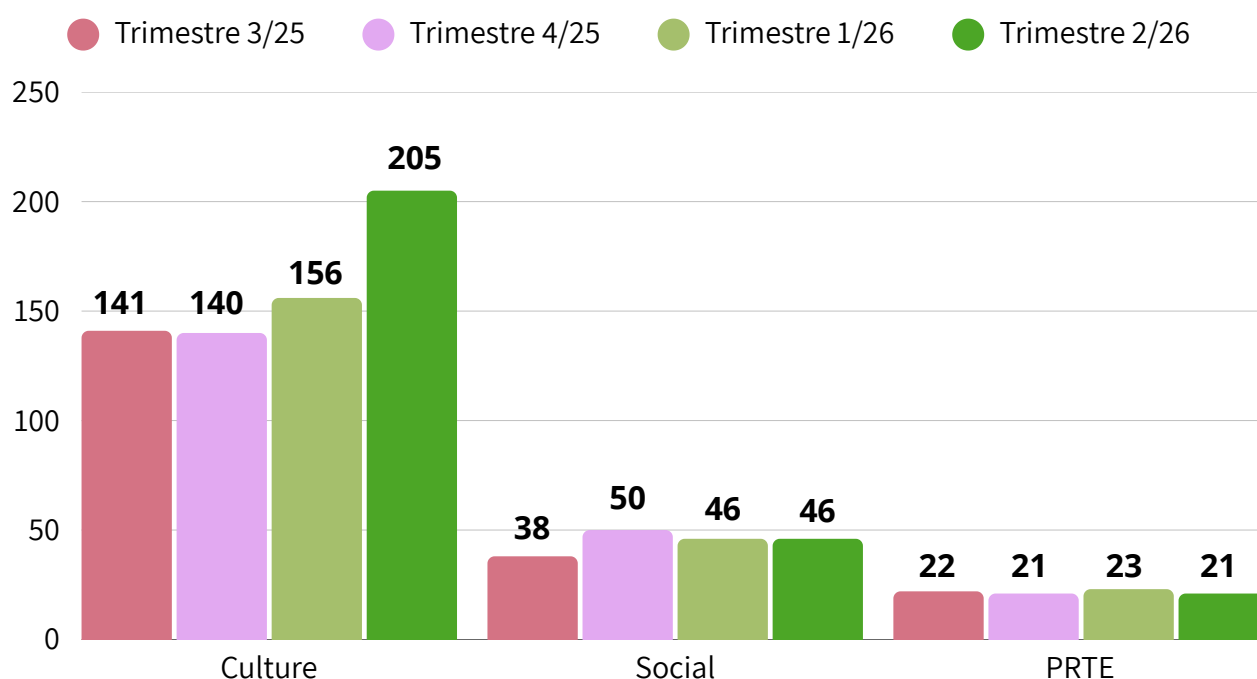
3.4 Charges de fonctionnement

La FASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique. Pour la période concernée, les charges de fonctionnement de la FASC représentent moins de **2 %** des dépenses totales.

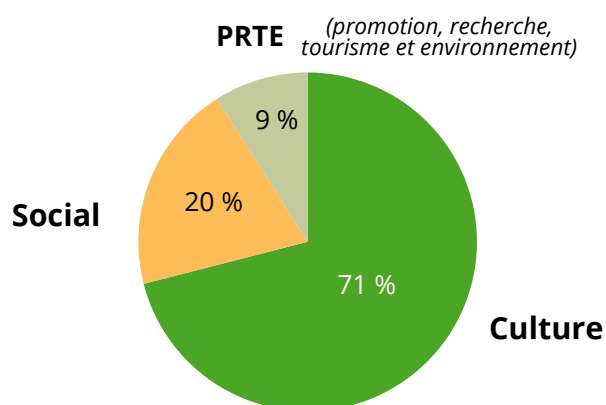
4. Modalités d’attribution et règles d’octroi

Les dossiers sont traités en fonction de critères précis. Le détail des règles d’octroi est public et consultable sur le site www.soutien-loro.ch. Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la FASC. Le Conseil de Fondation prend la décision finale s’agissant de l’octroi de la contribution et du montant à attribuer.

La répartition des 909 dossiers examinés par les trois groupes d’experts se présente comme suit :



La moyenne du nombre de dossiers traités par trimestre est de 161 pour la commission “Culture”, 45 pour la commission “Social” et 22 pour la commission “PRTE”.



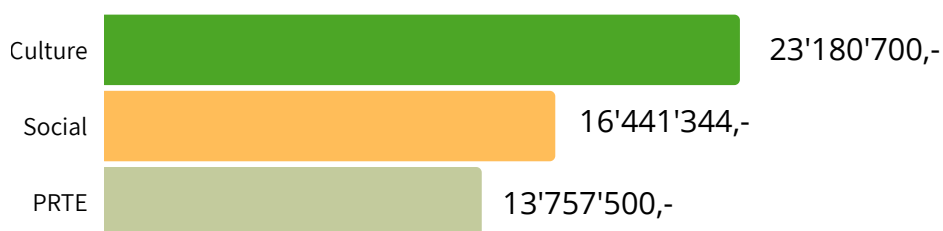
Nombre de dossiers examinés par commission

Par ailleurs, si la culture représente 43% des montants accordés, ce domaine concentre le 71 % des dossiers traités.

5. Domaines et répartition

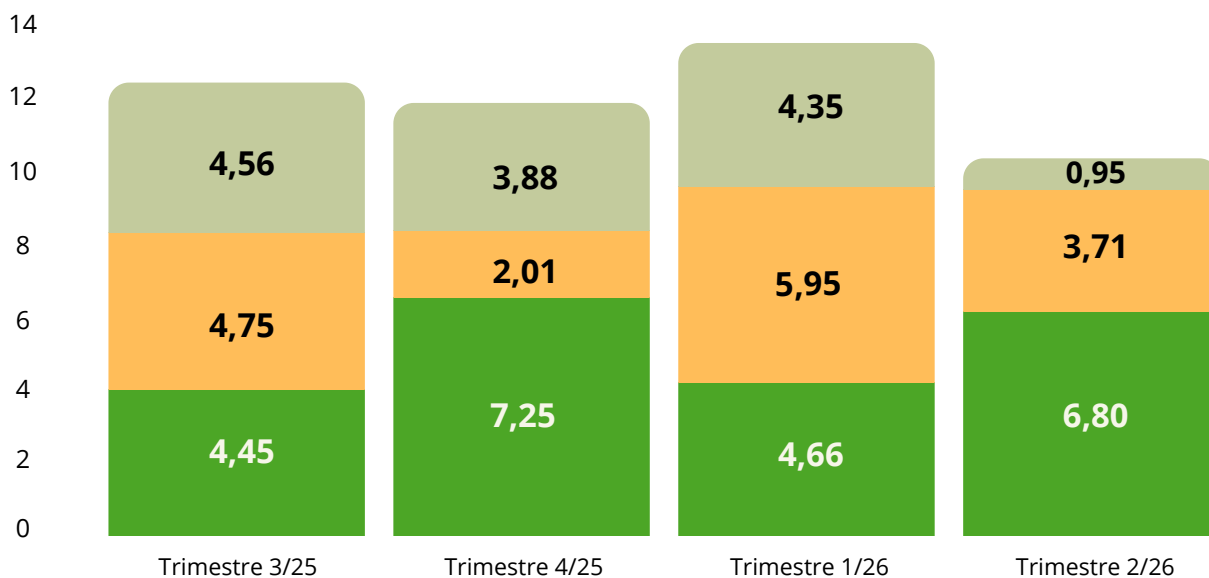
Le montant total alloué lors de chacune des quatre répartitions de l'exercice a fluctué entre 11,5 millions et 15 millions de francs.

Somme totale octroyée durant la période



En millions de CHF

Répartitions trimestrielles par domaine



5.1 Groupe d'experts "Social"

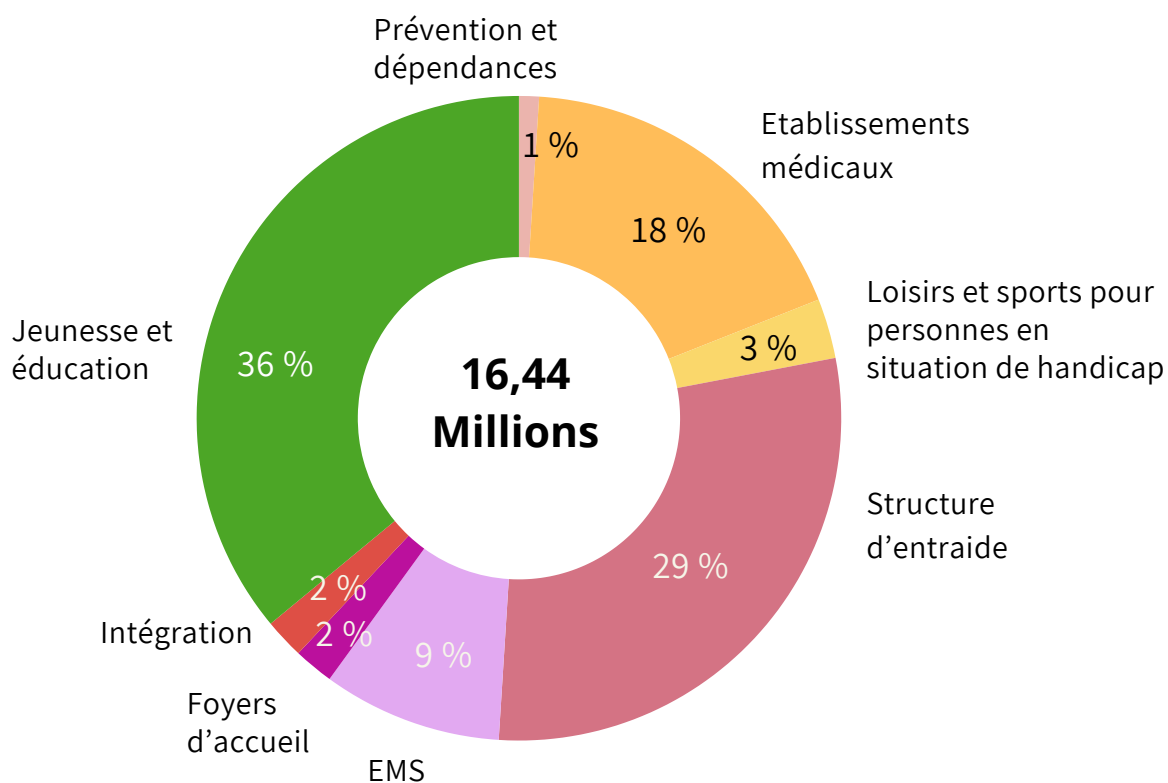
Cette commission est présidée par **Monsieur Christophe Equey**.

Membres :

Monsieur	Jacques Chapuis
Madame	Françoise Jaques
Monsieur	Oscar Tosato

Projets du domaine social

Les 16'441'344.- CHF distribués durant l'exercice à des projets du domaine social se répartissent entre les secteurs suivants :



5.2 Groupe d'experts "Culture"

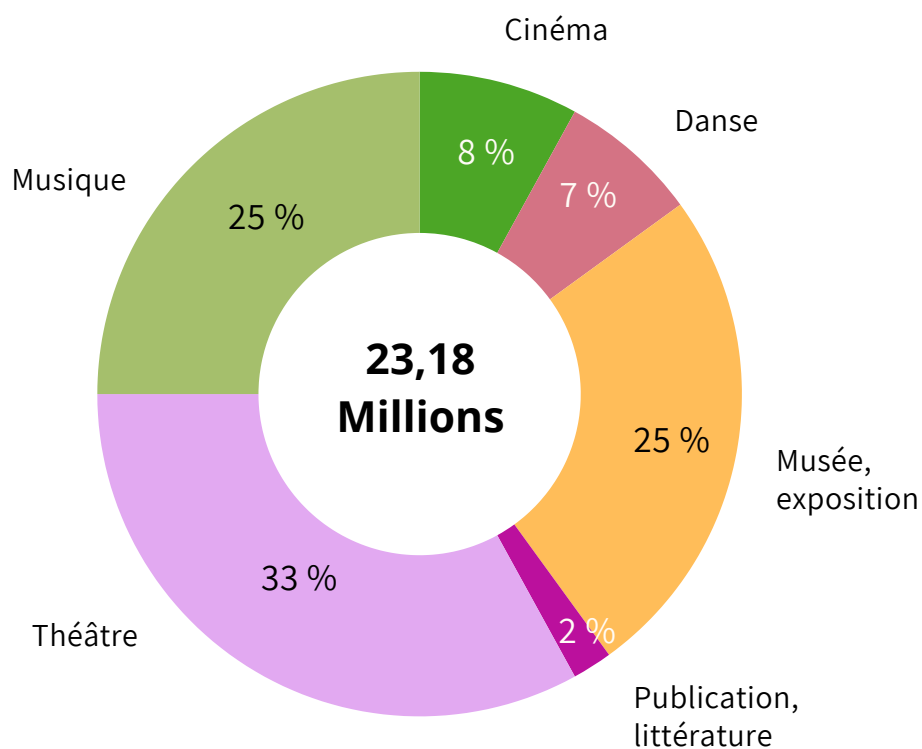
Cette commission est présidée par **Madame Winka Angelrath**.

Membres :

Monsieur	Julien Feltin
Madame	Karine Grasset
Madame	Khany Hamdaoui
Madame	Aglaja Kempf
Monsieur	Patrick Mangold

Projets du domaine de la culture

Les 23'180'700.- CHF distribués durant l'exercice à des projets du domaine de la culture se répartissent entre les secteurs suivants :



5.3 Groupe d'experts "PRTE"

(Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit)

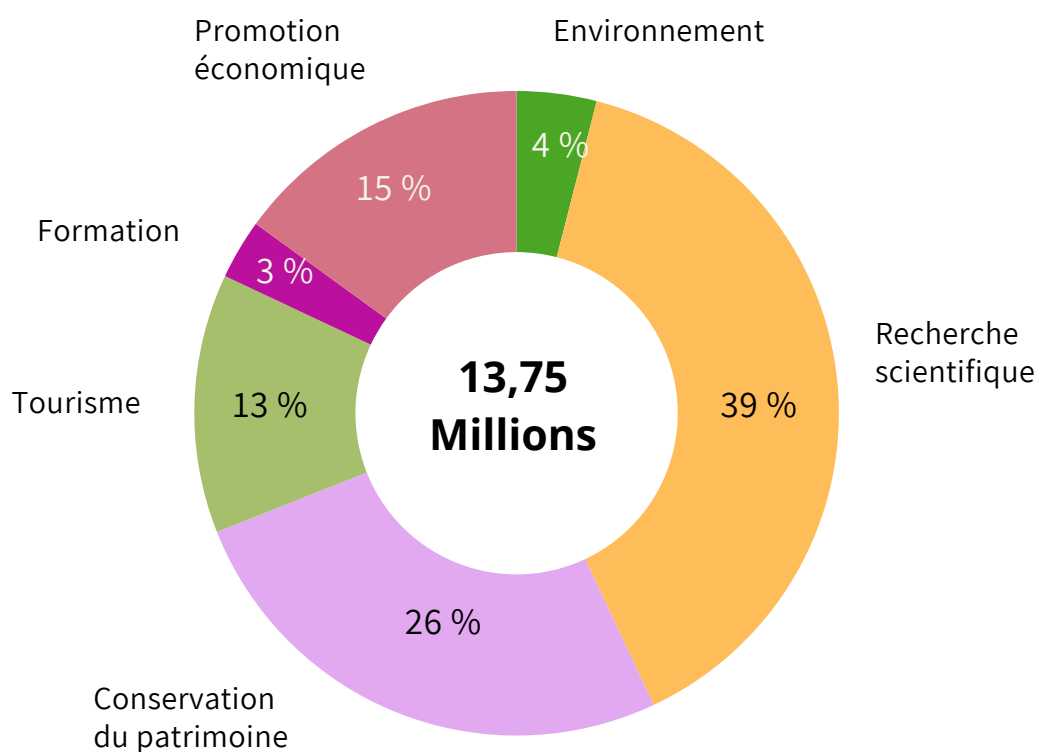
Cette commission est présidée par **Madame Catherine Labouchère**.

Membres :

Monsieur Jacques Henchoz
Monsieur Bruno Marchand

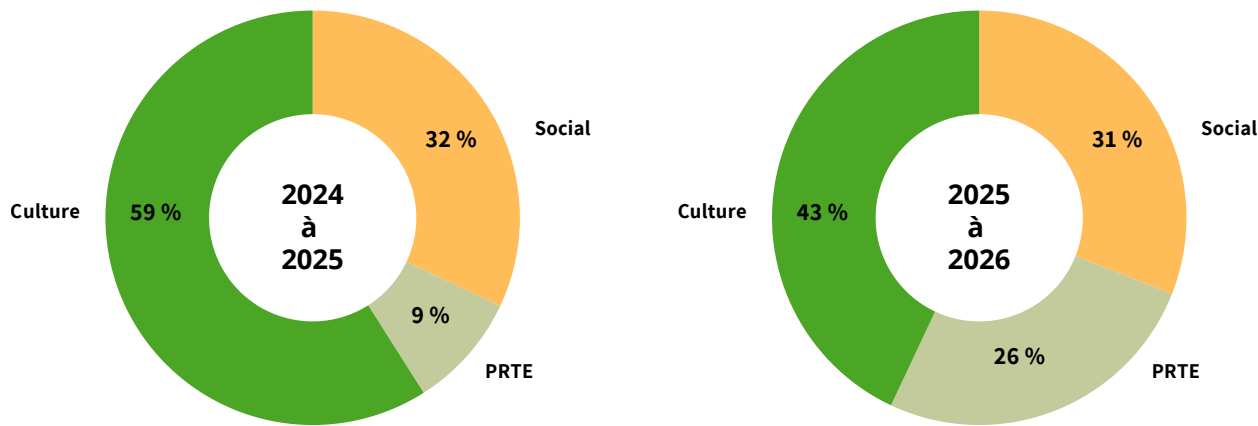
Projets du domaine PRTE

Les 13'757'500.- CHF distribués durant l'exercice à des projets du domaine PRTE se répartissent entre les secteurs suivants :



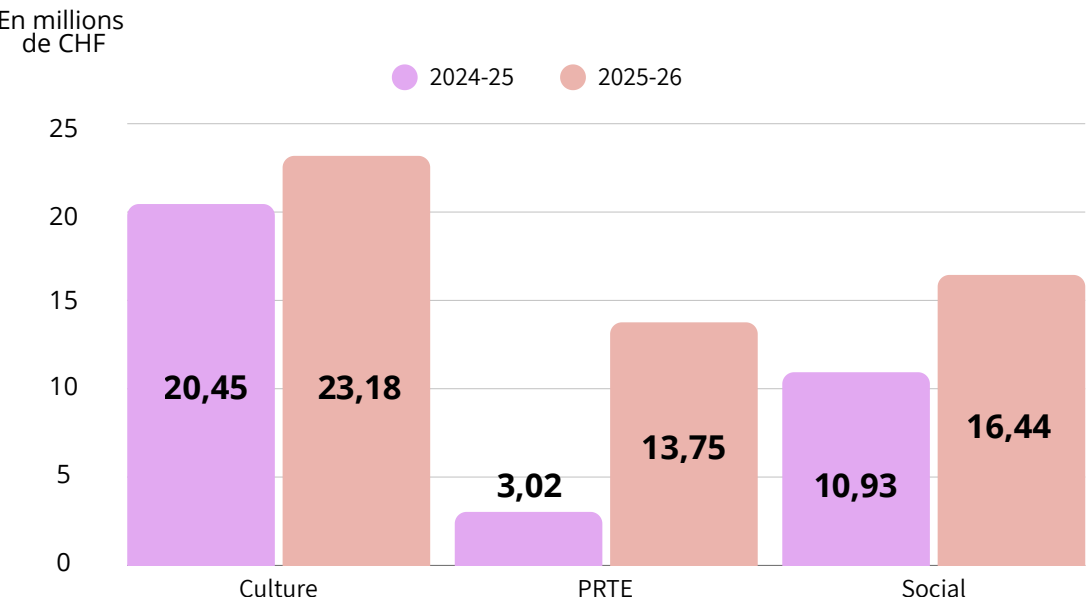
5.4 Proportion des montants attribués par domaine

La répartition relative des soutiens entre les différents domaines a évolué de manière significative entre les deux derniers exercices.



Toutefois, cette évolution de la répartition relative entre les domaines doit être mise en perspective avec l'augmentation du montant global attribué. En valeur absolue, chacun des domaines a bénéficié d'une progression des contributions accordées par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des montants accordés entre les deux derniers exercices 2024-2025 et 2025-2026

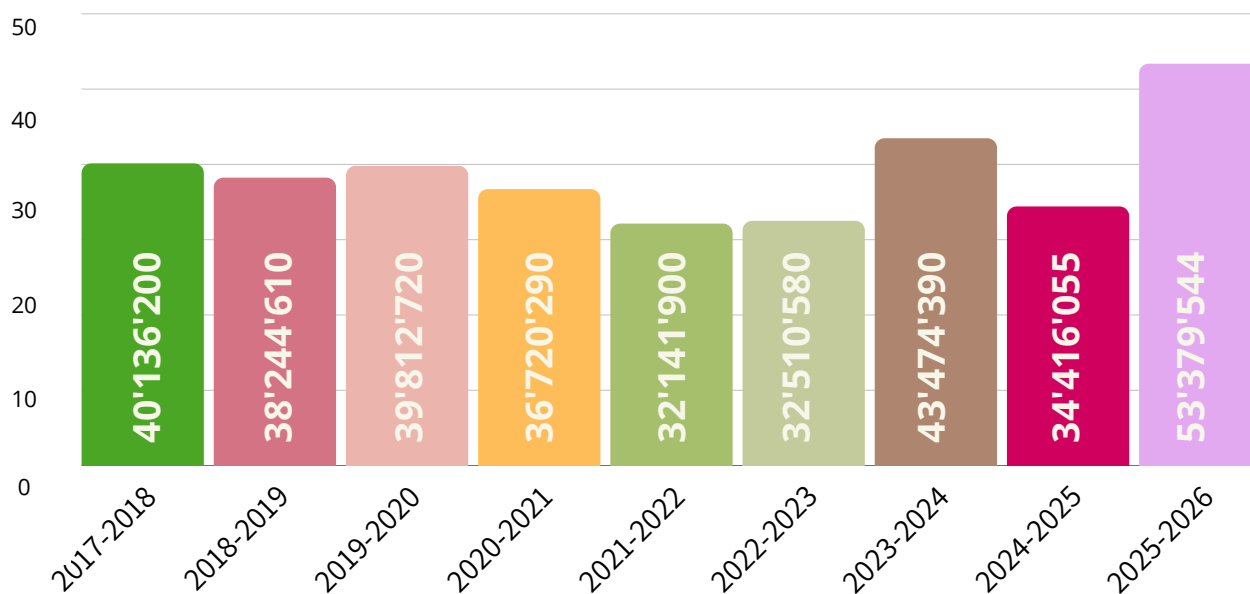


6. Evolution des demandes et des contributions accordées

L'exercice 2025-2026 marque un niveau historique de redistribution avec plus de 53 millions de francs attribués. Ce montant représente une progression de 19 millions de francs par rapport à l'exercice précédent et dépasse de près de 10 millions le précédent record enregistré en 2023-2024.

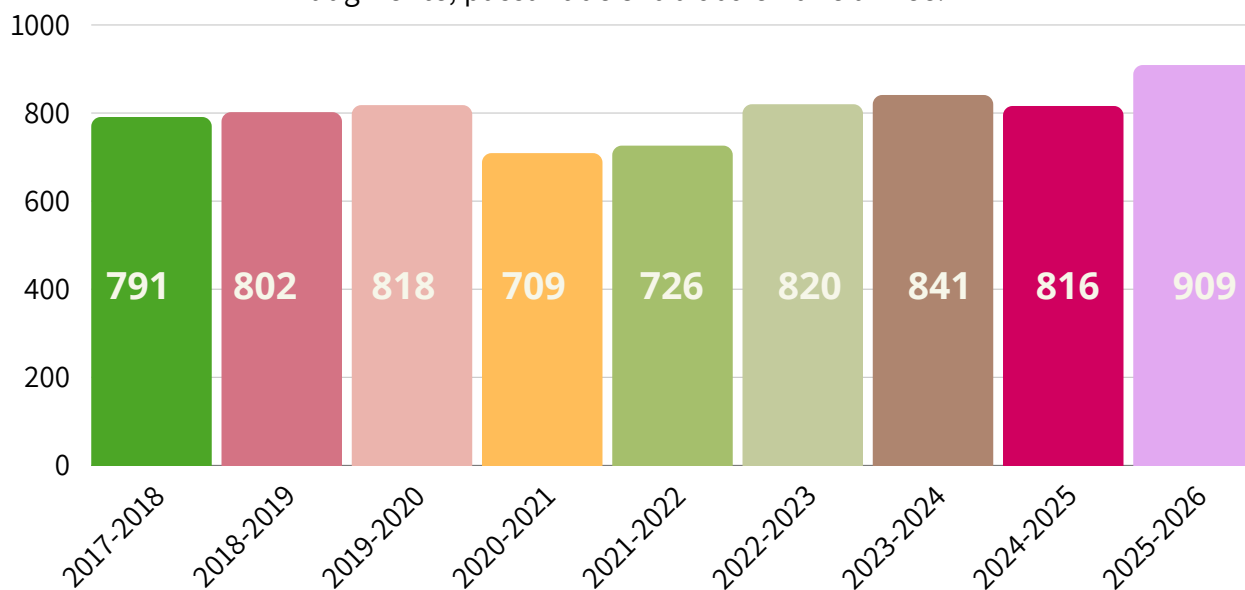
En millions de CHF

Montants attribués (en millions de CHF)



Nombre de demandes

Le nombre de demandes traitées a également augmenté, passant de 816 à 909 en une année.



7. Conclusion

Par l'intermédiaire de la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud, les bénéficiaires de la Loterie Romande continuent de contribuer de manière déterminante au développement de projets d'utilité publique dans l'ensemble du canton.

L'exercice 2025-2026 se distingue par l'importance des montants attribués, la diversité des domaines soutenus et le nombre élevé de demandes examinées. Ces éléments témoignent du dynamisme du tissu associatif, culturel, social, scientifique et patrimonial vaudois ainsi que de sa capacité à répondre aux besoins et aux attentes de la population.

Fidèle à sa mission, la FASC poursuit son engagement en faveur d'une répartition rigoureuse, équitable et transparente des ressources qui lui sont confiées. Elle veille ainsi à soutenir des projets présentant un intérêt pour la collectivité et contribuant à la vitalité du canton de Vaud.

La liste complète des institutions bénéficiaires ainsi que les règles d'attribution sont disponibles sur le site **www.soutien-loro.ch**.

La liste des institutions et les montants
accordés ainsi que toutes
les règles d'attribution sont consultables
sur le site **www.soutien-loro.ch**

**Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)
Commission vaudoise de répartition de la
Loterie Romande**

Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne

+41 (0)21 351 00 65

vd@soutien-loro.ch

www.soutien-loro.ch

Septembre 2026



VD / Fondation d'aide
sociale et culturelle
LOTÉRIE ROMANDE

